|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24)New Delhi, 15-24 octobre 2024 |  |
|  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | Addendum 2 auDocument 37-F |
|  | 22 septembre 2024 |
|  | Original: anglais |
|  |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique |
| PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2 |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Le présent document contient une proposition de modification de la Résolution 2 de l'AMNT "Domaine de compétence et mandat des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT" en vue de fusionner les Commissions d'études 9 et 16 pour former la nouvelle Commission d'études C (SGC). Il est également proposé de maintenir d'autres commissions d'études pour la prochaine période d'études. |
| **Contact:** | M. Masanori KondoSecrétaire généralTélécommunauté Asie-Pacifique | Courriel: aptwtsa@apt.int |

Introduction

À la suite de la décision du GCNT de fusionner les Commissions d'études 9 et 16 de l'UIT-T, l'équipe de direction commune des deux commissions d'études a élaboré les éléments concernant la nouvelle Commission d'études C (SGC) destinés à être insérés dans la Résolution 2 de l'AMNT.

Il a été décidé, lors de la quatrième réunion du GCNT, la dernière pour la période d'études, de soumettre à l'AMNT-24 les éléments concernant la nouvelle SGC destinés à la Résolution 2, tels que reproduits dans le Rapport du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24).

Lors des réunions préparatoires de l'APT en vue de l'AMNT-24, il a été décidé de maintenir la structure actuelle des commissions d'études de l'UIT-T pour la prochaine période d'études, à l'exception de la fusion des Commissions d'études 9 et 16 afin que celles-ci forment une seule et même commission d'études (SGC), ainsi que d'appuyer la décision du GCNT.

 APT/37A2/1

Questions générales

Proposition

Les administrations des pays membres de l'APT proposent de modifier la Résolution 2, afin de fusionner les Commissions d'études 9 et 16 pour que celles-ci forment une seule et même commission d'études (SGC), conformément à la décision du GCNT.

Les administrations des pays membres de l'APT proposent également de maintenir la structure actuelle des commissions d'études de l'UIT-T pour la prochaine période d'études.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_